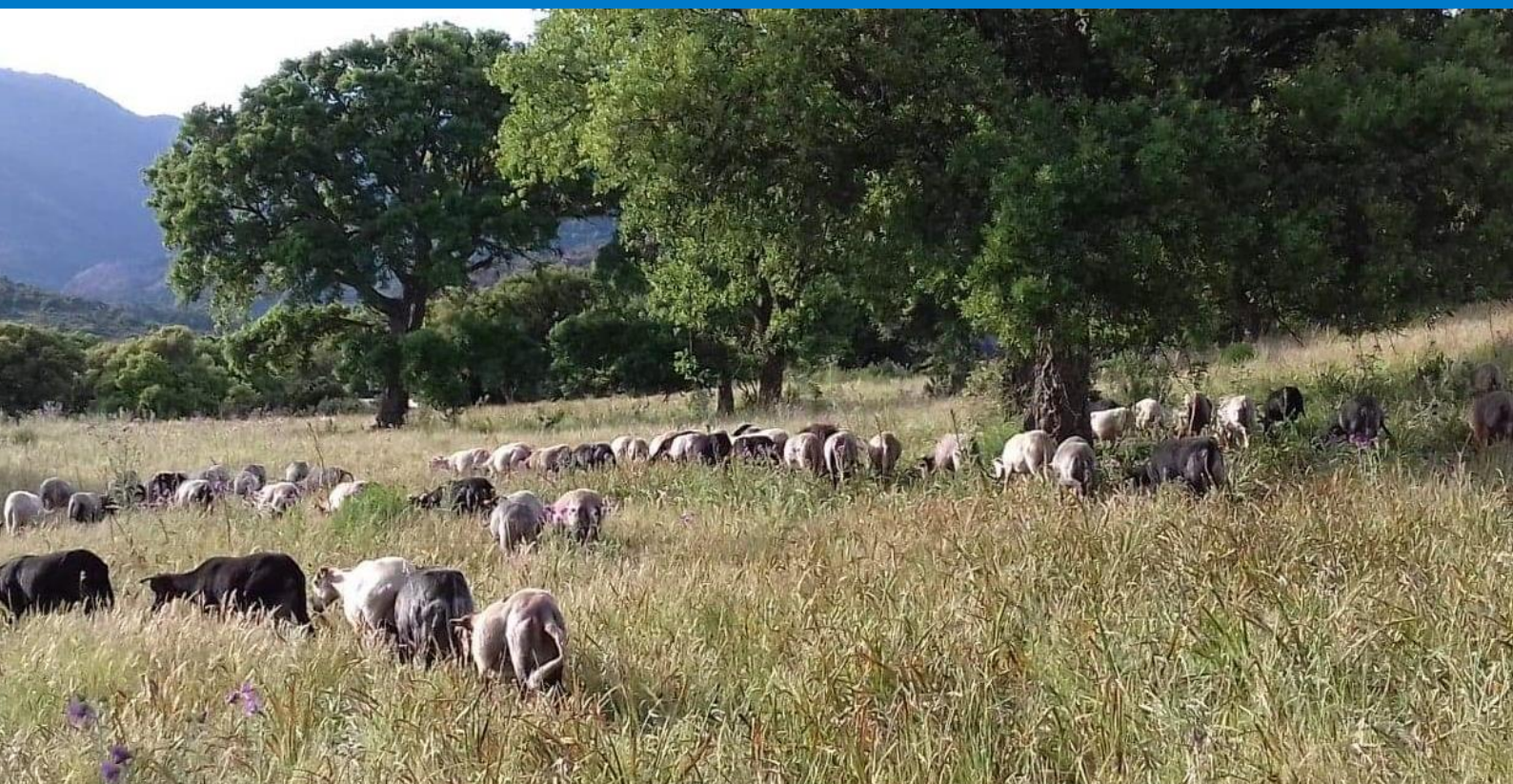


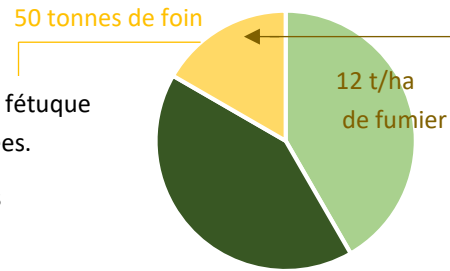
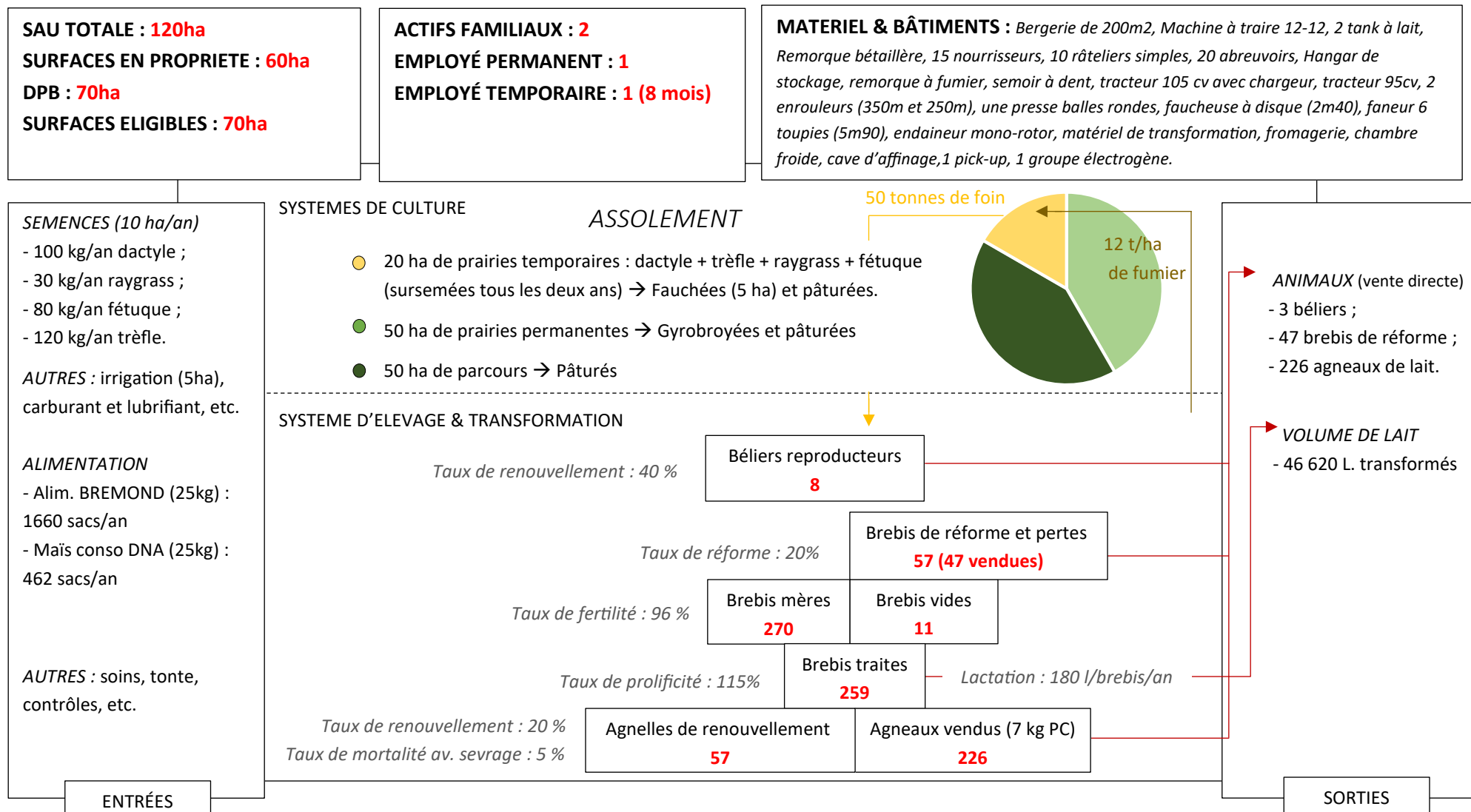
SYSTÈMES DE PRODUCTION OVINS LAITIERS HERBAGERS FERMIFIERS MONO-ÉLEVAGE



CAS TYPE – SPOL HERBAGERS FERMIER EN MONO-ÉLEVAGE (HF1)

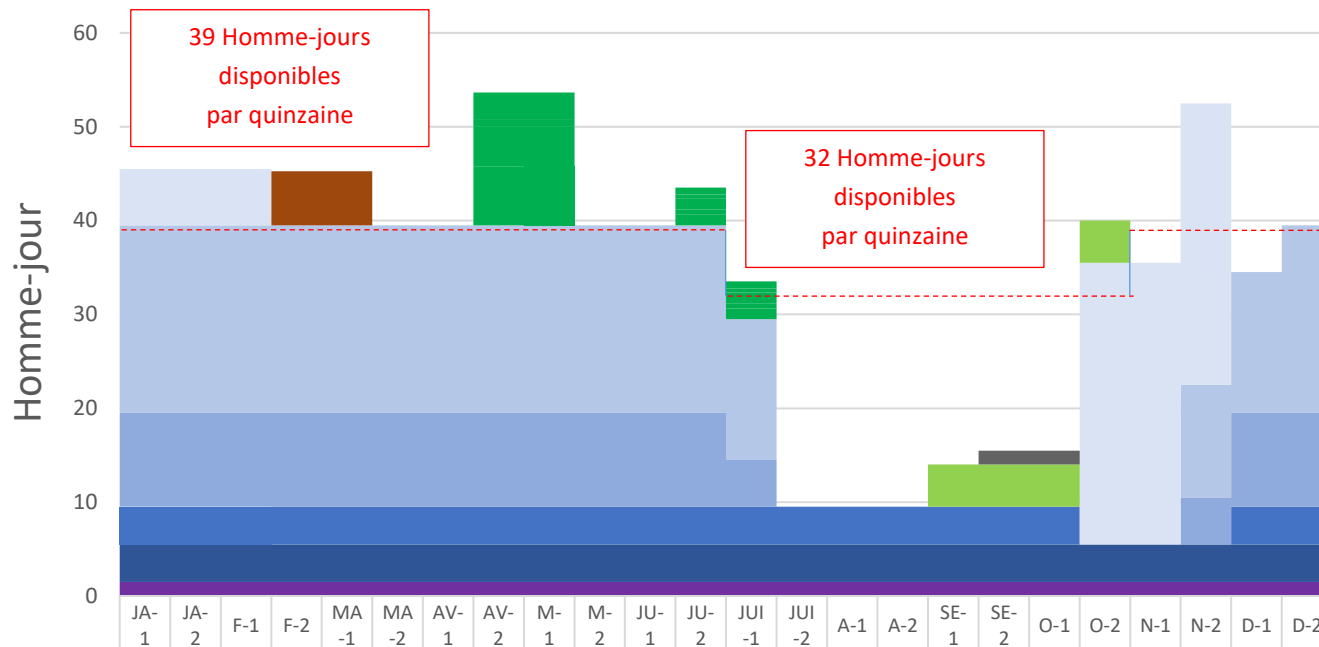
Les exploitations agricoles affectables à ce modèle sont situées en coteaux, disposent de quelques parcelles irriguées (deux fauches), et une bi-traite y est pratiquée.

SCHÉMA DE FONCTIONNEMENT



- fauchage (1h/ha)
- endainage (1h30/ha)
- pressage balles rondes (40 min/ha)
- gyrobroyage (2h30/ha)
- assistance des mises bas (5h/j puis 1h/j) 3 UTH
- transformation (5h/j) 2 UTH
- bitraite (5h/j)
- commercialisation (4h/j)
- surveillance (2h/j)
- alimentation (45min/j)

CALENDRIER DE TRAVAIL - CAS TYPE - SPOL HF1



Le nombre d'Hj total absorbé par les chefs d'exploitation est de 438,46 Hj, soit 3069,22 h/an.

Leur revenu horaire est estimé à 19,7 €/h chacun, soit 1,9 smic brut horaire par actif familial.

	JA-1	JA-2	F-1	F-2	MA-1	MA-2	AV-1	AV-2	M-1	M-2	JU-1	JU-2	JUI-1	JUI-2	A-1	A-2	SE-1	SE-2	O-1	O-2	N-1	N-2	D-1	D-2
fauchage (1h/ha)								2,85	2,85				0,75	0,75										
fannage (15min/ha)								0,75	0,75				0,45	0,45										
endainage (1h30/ha)								4,33	4,33				1,17	1,17										
pressage balles rondes (40 min/ha)								1,95	1,95				0,53	0,53										
ramassage avec entraide								4,28	4,28				1,12	1,12										
semis à dent (1h/ha)																			1,48	1,48				
épandage de fumier (2h/ha)				5,76	5,76																			
gyrobroyage (2h30/ha)																	4,51	4,51	4,51	4,51				
assistance des mises bas (5h/j puis 1h/j) 3 UTH	6	6	6																	30	30	30		
transformation (5h/j) 2 UTH	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	15									12	15	20
bitraite (5h/j)	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	5									5	10	10
commercialisation (4h/j)	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4				4	4
surveillance (2h/j)	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
alimentation (45min/j)	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5



ESTIMATION DÉTAILLÉE DES CHARGES

TOTAL PRODUITS	208 331 €
Produit lait transformé	163 636 €
46 620 litres x 3,51 €	
Produit viande	13 520 €
Produit brut	177 156 €
Subventions d'exploitation	31 175 €
DPB	7 770 €
Paievements redistributifs	2 584,28 €
Paievements verts	5 477,85 €
Aide ovine	6 210 €
ICHN montagne sèche	9 133,3 €

TOTAL CHARGES	147 020 €
Charges végétales	3 440 €
Engrais et amendements	0 €
Semences	1 607,12 €
Frais d'irrigation	410 €
Carburants et lubrifiants	1 422,72 €
Charges animales	37 872 €
Aliments du bétail	26 525,96 €
Frais vétérinaires	1 328 €
Autres frais d'élevage	9 609,83 €
Cotisations professionnelles	407,96 €
Frais de transformation	4 470 €
Ferments lactiques	145 €
Présure	115 €
Eau, électricité et gaz	3 700 €
Produits d'entretien	300 €
Autocontrôles	210 €
Frais de commercialisation	4 852 €
Conditionnement	3496,5 €
Transport	1355,9 €
Charges de personnel	54 299 €
Rémunérations du personnel	31 091,67 €
Charges sociales du personnel	12 747,58 €
Cotisations sociales exploitants	10 460 €
Charges financières	1 204 €
Autres charges	12 561 €
Entretien et réparations matériel	1 695 €
Primes d'assurance	2 609 €
Frais de gestion	1 794 €
Petits équipements et fournitures	3 148 €
Frais postaux	564 €
Foncier (taxes et fermages)	2 751,4 €
Amortissements	38 852 €
Matériels et bâtiments d'élevage	9 050 €
Matériels et bâtiments de culture	20 078,57 €
Matériels et bâtiments de transformation	5 438,03 €
Autres	4 285,71 €



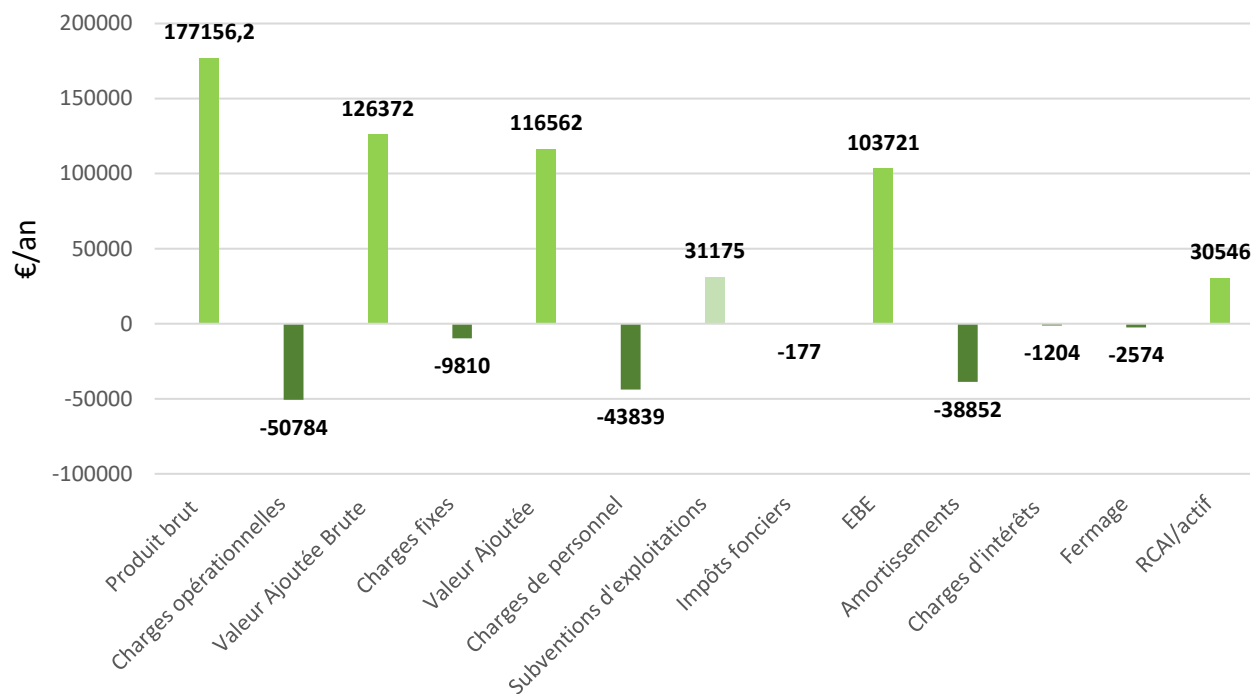
La Valeur Ajoutée Brute (VAB) correspond à la valorisation des facteurs de production (foncier, travail, etc.) et mesure la capacité du système à recouvrir les charges fixes et les charges de personnel. Ici, la VAB indique une productivité de la terre de **1 053 €/ha** (VAB/ha) et du travail de **154,21 €/Hj** (VAB/Hj).

La performance économique (EBE) mesure la capacité du système à amortir les investissements (mécanisation, matériel et bâtiments), à assumer les charges d'intérêts (prêts bancaires, soutiens financiers) et à maintenir ou augmenter la maîtrise foncière (fermage) afin de dégager un revenu pour les exploitants. Dans le cas présent, l'EBE **dépend à 30 % des subventions de la PAC** pour une production par brebis traite de 180 l/an.

Ce modèle d'exploitation agricole affecté au SPOL HF1 a le potentiel de dégager **un revenu par actif de 30 546 €/an**, ce qui équivaut à 1,6 smic brut par actif et par an.

RÉSULTATS ÉCONOMIQUES

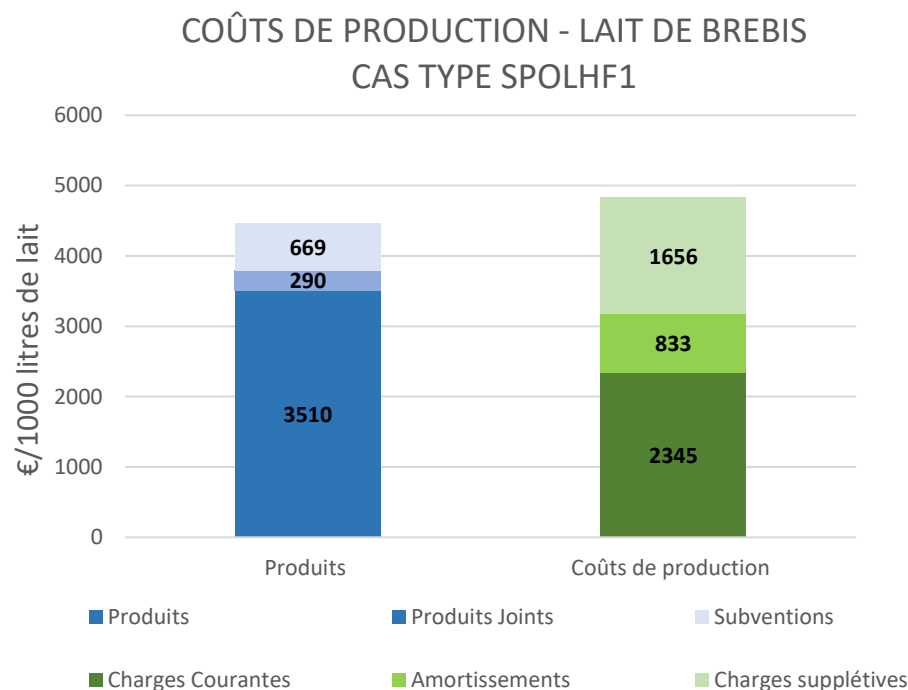
RÉSULTATS ÉCONOMIQUES DU CAS TYPE SPOL HF1



*EBE = Excédent Brut d'Exploitation et RCAI = Revenu Courant Avant Impôts



COÛTS DE PRODUCTION DU LAIT DE BREBIS



	POSTES DE CHARGES	€/1000 litres
CHARGES SUPPLÉTIVES	Foncier et capital	55
	Travail	1601
AMORTISSEMENTS	Mécanisation et matériel	633
	Bâtiments et installations	131
	Foncier et capital	70
	Achats aliments	569
	Approvisionnement des surfaces	53
	Frais d'élevage	325
CHARGES COURANTES	Mécanisation et matériel	163
	Bâtiments et installations	98
	Frais divers de gestion	107
	Foncier et capital	85
	Travail	940

La méthode de calcul des coûts de production mobilisée regroupe les postes de charges en trois grands groupes :

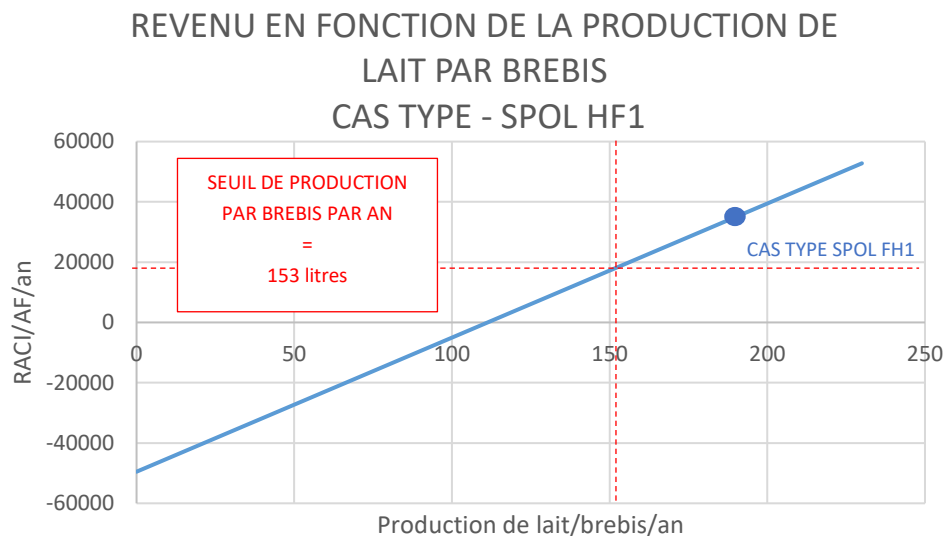
- **Les charges courantes** : ou « l'ensemble des charges de l'année donnant lieu à des flux monétaires sur l'exercice. » ;
- **Les amortissements** : ou « l'ensemble des charges calculées prenant en compte l'impact comptable d'une charge constatée à un instant t et répartie sur plusieurs années d'exercice afin de tenir compte de la durée d'exploitation de l'équipement. »
- **Les charges supplétives** : « Ces charges couvrent la rémunération des facteurs de production mis à disposition par l'exploitant (terre, capitaux, travail, etc.). C'est le résultat d'exploitation qui permet (ou pas) de les rémunérer ». Ce sont des charges extracomptables.

[Source : RMT économie des filières animales, coûts de production, 2013]

D'après ce modèle, le prix qui permettrait de couvrir entièrement les coûts de production du lait (**prix de revient** = total coûts de production – produits joints et subventions) est de 3,87 €/l de lait de brebis transformé, soit 0,366 €/l de plus que le prix réel estimé (source : IDELE). Ainsi, les deux actifs familiaux présentés dans ce modèle pourraient se rémunérer à hauteur de deux smic bruts grâce à la commercialisation du lait. Toutefois, dans le cas présent, la rémunération permise par 1000 litres de lait s'élève à 1240 € pour deux AF au lieu de 1600 €/1000l pour atteindre deux smic bruts par AF.



VARIABILITÉ DES RENDEMENTS DE LAIT



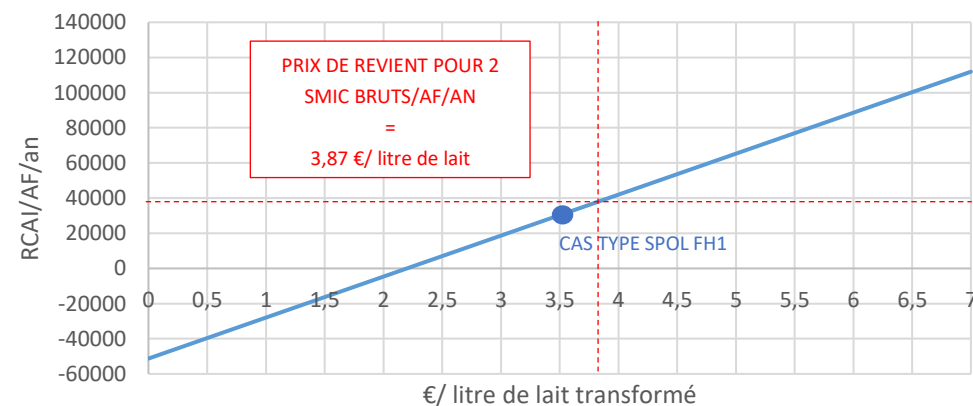
Le seuil de production par brebis traite par an est de 153 litres pour 259 brebis à la traite. En dessous de ce seuil, un actif familial dégagera moins d'un smic brut par an. En effet, **une variation de 1 litre de lait** sur la moyenne annuelle de production par brebis entraîne **une variation de 444,8 € sur le RCAI/AF/an**.

VARIABILITÉ DU PRIX DU LAIT TRANSFORMÉ

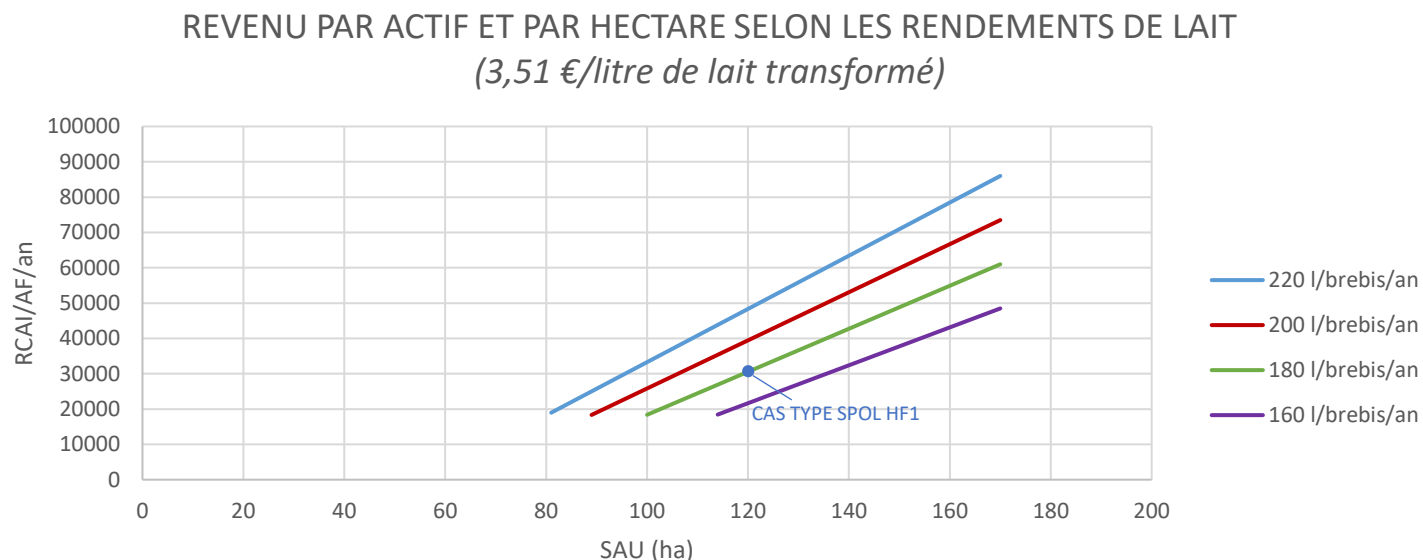
La forte variabilité de valorisation du lait transformé en Corse dépend de la localisation des EA, des opportunités de commercialisation et des types de produits transformés. Par conséquent, il est nécessaire de modéliser l'impact du prix du lait transformé sur le résultat économique des exploitations agricoles appartenant à ce système de production.

Ainsi, d'après le graphique ci-contre **une variation de 10 centimes du prix du lait transformé** entraîne dans le cas présent **une variation de 2 331 € sur le Revenu Courant Avant Impôts par actif et par an**.

VARIATION DU REVENU SELON LE PRIX DU LITRE DE LAIT TRANSFORMÉ (180 l/brebis/an)



LES EXPLOITATIONS AGRICOLES DU SPOLHF1



Le résultat économique des exploitations agricoles attribuables au SPOLHF1 se situe autour des courbes de tendance présentées ci-dessus.

Pour un même nombre d'Homme-jour disponible par an (pour 2AF, 1 salarié permanent, 1 salarié temporaire), un même chargement (2,8 animaux/ha) et selon la superficie exploitée et la production par brebis traite, les résultats économiques sont variables. Le seuil maximal théorique étant de 4.6 smic bruts/AF/an pour un rendement moyen de 220 litres/brebis/an et pour une surface de 170 ha (équivalant à 365 brebis à la traite) à condition que chaque actif familial puisse absorber 365 Hj/an de travail.

Afin que les exploitations agricoles de ce système de production conservent une moyenne de production par brebis par an nécessaire pour sécuriser leur revenu à plus d'un smic brut/AF/an, la SAU minimum à exploiter est de 115 ha pour un rendement minimum de 160 l/brebis/an.



BILAN DES PERFORMANCES TECHNICO-ÉCONOMIQUES SPOLHF1

Les données technico-économiques présentées ci-dessous sont une estimation des seuils minimum à ne pas franchir pour que les exploitants du SPOL FH1 puissent dégager plus d'un smic brut par actif par an.

PRIX lait transformé (€/l)	VAB/ha	VAB/Hj	%SUB - EBE	RCAI/AF/an	SMIC brut annuel	RCAI/AF/h	SMIC but horaire	Production annuelle minimum par brebis traite	SAU minimum	Brebis à la traite (BT) minimum
								(pour 259 BT et 120 ha)	(Chgmt 2.8 animaux/ha et 160 l/brebis/an)	(pour 180 l/brebis/an et 120 ha)
3.51*	1 053	154.21	30	30 546	1.6	19.7	1.9	153 l/brebis/an	115 ha	216 brebis traites
4.675**	1 505.7	194	19.7	57 702	3	37.6	3.66	114 l/brebis/an	83 ha	157 brebis traites
4.713***	1 520.5	195.97	19.5	58 587	3.1	38.2	3.72	113 l/brebis/an	82 ha	155 brebis traites

Les résultats économiques présentés ci-dessus sont calculés selon un même chargement (2,8 animaux par brebis), une même SAU (120 ha), une même production annuelle par brebis traite (180 litres), et une même quantité de main d'œuvre (2AF, 1 salarié permanent et 1 salarié temporaire).

*Issu des données SIEOL capitalisées par l'IDELE

** Issu des données d'enquêtes – 5% Brocciu / 95% Tomme

*** Issu des données d'enquêtes – 5% Brocciu / 20% Tomme / 55% Fromage frais / 20% Fromage affiné



ÉTUDE RÉALISÉE PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE HAUTE-CORSE :

Luc MARTIN, chargé de mission économique
06 11 39 49 99
luc.martin@haute-corse.chambagri.fr

AVEC LA PARTICIPATION DE :

Jean-Pierre OTTAVIANI, chef du pôle élevage, chambre d'agriculture de Haute-Corse ;

Cyril LUCIANI et l'équipe de technicien.ne.s des chambres départementales d'agriculture de Haute-Corse et de Corse du Sud en élevages ovins ;

Alizée CONVENTI, chargée de mission alimentation brebis, chambre d'agriculture de Haute-Corse ;

Philippe TEINTURIER, coordinateur du schéma de sélection (race corse) C.O.R.S.I.A ;

Priscila OLIVEIRA MARTINS, conseillère fourrages et céréales, chambre d'agriculture de Haute-Corse ;

Matthieu CALENDINI, chargé de projet installation et conseiller économique, chambre d'agriculture de Haute-Corse ;

Jean-Christophe PAOLI, chercheur INRAe LRDE.

Avec le soutien de l'ODARC

Chambre d'agriculture de Haute-Corse
Route du stade
20215 VESCOVATO
Tél. : 04 95 32 84 40